



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 décembre 2020

N°2020/90 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2020

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING

Pouvoirs : 3

Monsieur Azdine RAMDAN à madame Annick PANE, madame Birgit SCHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT

Absents excusés : 6

Mesdames, messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER, Philippe RIERA, Ange AMBROSIO

Madame Françoise VASSELON a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2121-29,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et notamment son article 34,

VU le décret N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers des cadres d'emploi des fonctionnaires de catégorie C et B,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale et finances et intercommunalité du 01/12/2020,

Accusé de réception en préfecture
077:217704758-20201215-2020-90DEL-DE
Mairie de Trilport, 15/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

la création des postes suivants :

- Un adjoint administratif à temps complet
- Un adjoint technique à temps complet

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **17 DEC. 2020**

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20201215-2020-90DEL-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2020
 Date de réception préfecture : 16/12/2020